

Septembre 2022

ICS 97.140

Version Française

Ameublement - Circularité - Exigences et méthodes d'évaluation pour le démontage/remontage

Möbel - Zirkularität - Anforderungen und
Bewertungsmethoden für die Demontage/Remontage

Furniture - Circularity - Requirement and evaluation
methods for dis-/reassembly

Le présent projet de Norme européenne est soumis aux membres du CEN pour enquête. Il a été établi par le Comité Technique CEN/TC 207.

Si ce projet devient une Norme européenne, les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne.

Le présent projet de Norme européenne a été établi par le CEN en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Les destinataires du présent projet sont invités à présenter, avec leurs observations, notifications des droits de propriété dont ils auraient éventuellement connaissance et à fournir une documentation explicative.

Avertissement : Le présent document n'est pas une Norme européenne. Il est diffusé pour examen et observations. Il est susceptible de modification sans préavis et ne doit pas être cité comme Norme européenne



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire	Page
Avant-propos européen	3
Introduction	4
1 Domaine d'application	6
2 Références normatives	6
3 Termes et définitions.....	6
4 Critères.....	7
4.1 Généralités.....	7
4.2 Ressources/efforts humains	7
4.3 Outils/Équipement	8
4.4 Système d'assemblage ; connecteurs et éléments d'assemblage.....	10
4.5 Structure du produit	11
4.6 Informations relatives à l'utilisation	11
5 Exigences.....	12
5.1 État du produit après démontage et remontage	12
5.2 Transportabilité	12
Annexe A (informative) Notation et évaluation du démontage/remontage - Exemple 1	13
Annexe B (informative) Indicateurs, objectifs et facteurs de démontage et de remontage	23
Annexe C (informative) Notation et évaluation du démontage/remontage - Exemple 2.25	
Bibliographie	38

Avant-propos européen

Le présent document (prEN 17902:2022) a été établi par le Comité technique CEN/TC 207 « Ameublement », dont le secrétariat est tenu par l'UNI.

Le présent document est actuellement soumis à l'Enquête CEN.

Introduction

Le présent document a pour but d'assister l'industrie de l'ameublement dans la mise en cohérence de son offre de produits (3.4) et de ses processus de développement avec les objectifs de l'économie circulaire. Le premier objectif de l'économie circulaire est de développer des produits durables et de permettre la prolongation de leur durée de vie par des méthodes telles que la réutilisation, la réparation, la remise en état et la refabrication, qui maintiennent ainsi leur commodité d'usage aussi longtemps que possible et réduisent la consommation de ressources en recyclant les matériaux utilisés.

La capacité d'un produit à être désassemblé et réassemblé est essentielle pour la prolongation de sa durée de vie.

Une attention minutieuse portée aux principes de conception circulaire des produits pendant leur processus de développement joue un rôle essentiel dans la possibilité de leur réutilisation, de leur réparation, de leur remise en état ou de leur refabrication. La prise en compte de la réutilisation du produit, ainsi que des potentialités et de la disponibilité des pièces, par exemple, peut augmenter la durée de vie du produit et l'efficacité matière au moyen d'une méthodologie structurée. Cette méthodologie inclut l'identification et la mise en œuvre de critères permettant une évaluation appropriée des opérations de démontage (3.1) et de remontage du produit.

Apporter aux fabricants les outils permettant d'intégrer cette méthodologie avec des critères adaptés au produit et à son utilisation finale dès les premières étapes de sa conception est l'un des principaux objectifs du présent document.

Il convient de noter que des différences peuvent exister concernant la pertinence et l'évaluation de certains critères dans la prise en compte de l'utilisation finale de certains meubles, telles qu'un usage domestique, un usage par des groupes vulnérables ou un usage commercial. De façon similaire, cette remarque s'applique à des cas où, pour des raisons de sécurité, la capacité à désassembler et à réassembler le produit diffère selon les groupes d'utilisateurs et leurs compétences, tels qu'ils sont définis par le fabricant.

La sécurité et la performance de la plupart des meubles peuvent être favorisées par l'utilisation de normes de performances adaptées produites au sein du comité technique CEN/TC 207 - Ameublement.

Comme indiqué, néanmoins, certains types de mobilier peuvent ne pas convenir au démontage/remontage par l'utilisateur final, comme le mobilier rembourré, dont le regarnissage par un professionnel formé peut être nécessaire, ou le mobilier motorisé, qui peut présenter des risques importants de sécurité lors du processus de démontage/remontage. De tels facteurs ne doivent pas signifier qu'un produit est moins « circulaire » qu'un autre, mais il convient qu'ils laissent au fabricant la capacité de réduire au minimum ces problèmes.

Le présent document apporte des recommandations d'ordre général relatives aux critères qu'il convient de prendre en compte pour évaluer la possibilité de démonter et réassembler le mobilier en concourant à la mise en œuvre des différentes stratégies d'économie circulaire. La procédure peut être utilisée pour comparer des parties séparées ou des meubles entiers.

L'Article 4 décrit les critères respectifs et leur utilisation pour évaluer un produit.

L'Article 5 décrit les exigences relatives à l'état d'un produit après le processus de démontage/remontage, ainsi que les exigences relatives à sa transportabilité.

L'Annexe A et l'Annexe C contiennent une méthodologie d'évaluation du démontage/remontage au moyen d'un indice et d'une méthodologie de détermination des parties utiles, qui sont importants pour prolonger la durée de vie d'un produit. De plus, l'Annexe A donne des exemples de notation des classes liées aux critères de l'Article 4 qui peuvent être utilisés pour évaluer la capacité d'un produit à être démonté/réassemblé.

Les indicateurs de démontage/remontage sont spécifiés dans l'Annexe B.

1 Domaine d'application

Le présent document fournit aux fabricants d'ameublement des recommandations relatives aux critères à prendre en compte dans la conception d'un produit afin de maximiser sa capacité de démontage/remontage, et de prolonger ainsi sa durée de vie ou celle de ses parties.

Il ne contient pas d'exigence sur les différents types de mobilier ou sur l'utilisation finale associée, mais offre une méthodologie qui peut être utilisée pour évaluer différentes conceptions, matériaux ou méthodes d'assemblage lors de la conception d'un produit.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>
- ISO Online browsing platform : disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>

3.1 démontage

processus par lequel un produit (3.4) est désassemblé de telle sorte qu'il pourrait ensuite être réassemblé et rendu opérationnel

[SOURCE: EN 45553:2020]

3.2 profondeur de démontage

nombre d'étapes de démontage nécessaire pour retirer une partie utile (3.6) d'un produit

3.3 étape de démontage

opération qui se termine par le retrait d'une partie (3.5)

3.4 produit

objet physique conçu ou utilisé comme ameublement dans les domaines résidentiel, tertiaire ou public, dans les espaces de plein air et dans les institutions éducatives et autres

3.5 partie

sous-unité d'un produit (3.4)

[SOURCE: EN 45558:2019]